



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 9 avril 2019

Communiqué de Presse

Travaux relatifs au contournement de Beynac

Par un jugement en date du 9 avril, le Tribunal administratif de Bordeaux a décidé d'annuler l'autorisation relative au projet de contournement de Beynac.

Conformément à sa position, l'Etat a veillé tout au long de cette procédure au respect du droit ; respect de la législation lors de l'instruction et respect des décisions de justice.

Les services de l'Etat et du département se rencontreront dans les prochains jours afin d'évoquer les mesures de sécurité du site déjà mises en œuvre ainsi que les suites que le porteur de projet entend donner à l'analyse de la décision de la juridiction

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
